



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS fournies par l'Insee et de prévisions statistiques. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.






22469 € ET PLUS POUR LA MOITIÉ DES SALARIÉS

Dans le champ de l'OMPL, le revenu annuel médian s'établit à 22 469 €.

Par rapport à cette valeur, les cadres bénéficient d'un revenu médian plus élevé de 60,8 %. À l'opposé, le différentiel pour les ouvriers est de - 23,2 %.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par catégorie sociale (€)

Catégories sociales				Ompl
Cadres	35 046	40 329	35 701	36 136
Professions intermédiaires	25 287	25 500	21 837	22 520
Employés	22 572	22 927	19 768	20 416
Ouvriers	22 257	17 345	17 087	17 264
Ensemble	27 255	25 753	21 296	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.



La DADS « salariés » donne la rémunération nette de toutes cotisations sociales obligatoires, de CSG (contribution sociale généralisée) et de CRDS (contribution au remboursement de la dette sociale). Elle inclut également les indemnités nettes (primes, indemnités, ancienneté...). La rémunération est exprimée annuellement.

Seuls les salariés présents à temps complet sur toute l'année ont été pris en compte dans le calcul de la rémunération médiane, à l'exclusion des apprentis.

Un indice a été calculé qui permet de comparer les rémunérations femmes/hommes.

$$\text{Indice F/H} = \frac{\text{Rémunération Femmes}}{\text{Rémunération Hommes}} \times 100$$

Il est exprimé en pourcentage. Ainsi, un indice F/H = 74,3 % signifie que la rémunération médiane des femmes correspond à 74,3 % de celle des hommes.

Cette mesure, calculée à partir de la DADS, ne peut être comparée à celle de l'index de l'égalité professionnelle. Créé par la loi Avenir professionnel de septembre 2018, cet index est à publication obligatoire pour les entreprises de plus de 50 salariés et intègre d'autres indicateurs que la rémunération.



Secteur cadre de vie-technique



Secteur juridique



Secteur santé




**6 386 € DE PLUS EN FAVEUR DES HOMMES**

Dans le champ de l'OMPL, le genre a un effet très important sur le niveau de rémunération nette (y compris intéressement et participation) des salariés. Rapporté au mois, un différentiel de 532 € est observé au profit des hommes.

**ABSENCE DE PARITÉ SALARIALE**

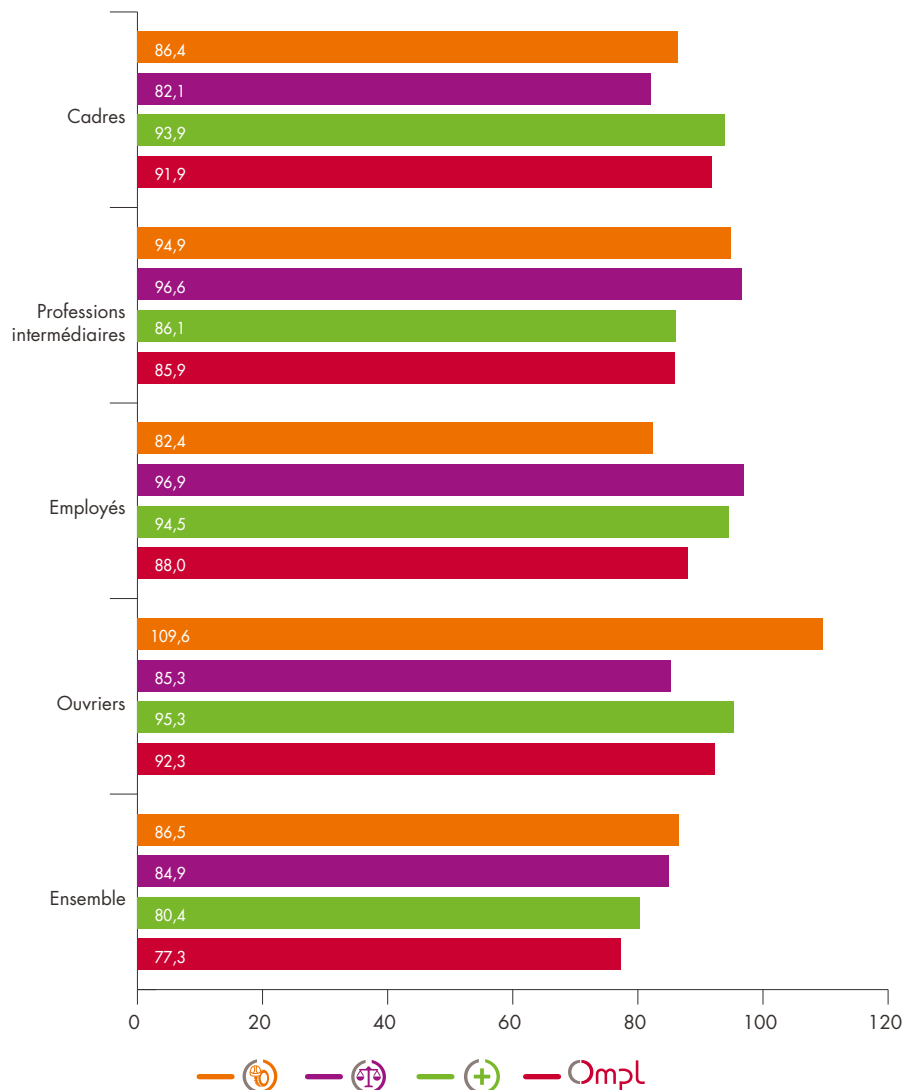
Dans le champ de l'OMPL, l'indice de parité montre un écart entre les rémunérations médianes en faveur des hommes (22,7 points d'écart). Les professions intermédiaires constituent la catégorie la moins égalitaire. Dans cette catégorie, la rémunération médiane des femmes correspond à 85,9 % de celle des hommes.

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par genre (€)

Genre				Ompl
Femmes	25 172	25 139	20 985	21 689
Hommes	29 108	29 613	26 104	28 075
Ensemble	27 255	25 753	21 296	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.

Indice de parité par catégorie sociale



Source : extractions Insee, DADS 2018.



VALORISATION DE LA RÉMUNÉRATION AVEC L'ÂGE

Dans le champ de l'OMPL, les salariés de 50 ans et plus bénéficient d'une rémunération nette médiane annuelle supérieure de 18,6 % à ceux de moins de 35 ans.

Le différentiel avec les salariés d'âge intermédiaire est un peu moins marqué (4,1 %).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par tranche d'âge (€)

Tranches d'âge				Ompl
< 35 ans	24 521	22 857	19 000	20 157
35 à 49 ans	29 316	27 016	21 789	22 982
50 ans et +	30 307	26 452	22 906	23 913
Ensemble	27 255	25 753	21 296	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.



SPÉCIFICITÉS RÉGIONALES

Un différentiel de 5 450 € est observé entre la région Île-de-France, qui possède le plus fort revenu médian net annuel (26 731 €) et les Hauts-de-France où le revenu médian net annuel est le plus faible (21 281 €).

Médiane estimée de la rémunération nette annuelle par région (€)

Régions				Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	27 259	25 140	21 529	22 864
Bourgogne-Franche-Comté	25 316	22 185	21 194	21 637
Bretagne	24 660	24 217	21 261	22 113
Centre-Val de Loire	25 696	23 685	21 166	21 849
Corse	25 409	20 402	21 332	21 614
DOM	24 980	23 008	21 064	21 494
Grand Est	25 652	22 582	21 014	21 683
Hauts-de-France	26 035	22 145	20 551	21 281
Île-de-France	31 865	33 499	23 108	26 731
Normandie	25 562	22 801	20 832	21 511
Nouvelle-Aquitaine	24 802	22 587	20 854	21 516
Occitanie	24 951	22 181	20 942	21 500
Pays de la Loire	25 709	23 467	20 698	21 637
Provence-Alpes-Côte d'Azur	26 310	23 586	21 122	21 879
Ensemble	27 255	25 753	21 296	22 469

Source : extractions Insee, DADS 2018.